

Mercredi 8 juin 2016

P8_TA(2016)0255

Accord entre l'Union européenne et le Royaume des Tonga relatif à l'exemption de visa de court séjour ***

Résolution législative du Parlement européen du 8 juin 2016 sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume des Tonga relatif à l'exemption de visa de court séjour (12089/2015 — C8-0374/2015 — 2015/0196(NLE))

(Approbation)

(2018/C 086/31)

Le Parlement européen,

- vu le projet de décision du Conseil (12089/2015),
 - vu le projet d'accord entre l'Union européenne et le Royaume des Tonga relatif à l'exemption de visa de court séjour (12087/2015),
 - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 77, paragraphe 2, point a), et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C8-0374/2015),
 - vu l'article 99, paragraphe 1, premier et troisième alinéas, et l'article 99, paragraphe 2, ainsi que l'article 108, paragraphe 7, de son règlement,
 - vu la recommandation de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A8-0179/2016),
1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;
 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et du Royaume des Tonga.